

**Époux ou Père**

Prénoms : Matthieu Romain  
Nom : LAMPS

Né le 19 avril 1983

à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis)

de Patrick Michel LAMPS  
et de Annick Rosa ROBLIQUE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le : *L'officier de l'état civil*

Mentions marginales *Scellé*

Mariage célébré à CHAMPS SUR MARNE  
le 30 juin 2007 à 14 heures 30 minutes

Les futurs époux ont déclaré  
qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 50

Mentions marginales

Néant

**Épouse ou Mère**

Prénoms : Nadège Simone Geneviève  
Nom : DARSEL

Née le 7 janvier 1984

à Bobigny (Seine-Saint-Denis)

de Claude Roger Pierre DARSEL  
et de Dominique Georgette Marie TRINTIGNA

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le : *L'officier de l'état civil*

Mentions marginales *Scellé*

le 30 juin 2007

*L'officier de l'état civil*  
*Scellé*



# ÉPOUX OU PÈRE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_

Décédé le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES <sup>(1)</sup> L'officier de l'état civil  
Sceau

# ÉPOUSE OU MÈRE

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_

Décédée le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES <sup>(1)</sup> L'officier de l'état civil  
Sceau

# PREMIER ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 21

Le 5 janvier 2013 à 12 heures 21  
est né(e) <sup>(1)</sup>

MORGANE AUNICK DOMINIQUE  
AMPS

du sexe féminin à Bry sur Marne  
Val de Marne

reconnu(e) <sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_

par <sup>(3)</sup> \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le 7 janvier 2013

MENTIONS MARGINALES <sup>(4)</sup> L'officier de l'état civil  
par Sceau de l'érection



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_

Décédé(e) le \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES <sup>(4)</sup> L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Présumé et inscrit de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; complétés, le cas échéant, l'indication du sexe par « suivant déclaration expresse de ... suite de la déclaration reçue pour le premier enfant concerné ».

(2) Présumé, s'il s'agit d'un fils, les dates et lieux de la ou des reconnaissances.

(3) Présumé, selon le cas : « par le père », « par la mère », ou « par les père et mère ».

(4) Insérés sur l'acte postérieurement à l'établissement du premier extrait.

(1) Insérés sur l'acte postérieurement à l'établissement du premier extrait.

# DEUXIÈME ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 398  
Le 10 février 2015 à 8 heures 44  
est né(e)<sup>(1)</sup> Rajael, Patrick, Claude

LAMPS  
du sexe masculin à Jossigny  
(Seine-et-Marne)  
reconnu(e)<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_

par<sup>(3)</sup> \_\_\_\_\_  
Délivré conforme aux registres, le 12 février 2015  
L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES <sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_

Décédé(e) le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES <sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant concerné) ».  
(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.  
(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».  
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

# TROISIÈME ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1868  
Le 21 novembre 2017, à 17 heures 13  
est né(e)<sup>(1)</sup> Axel, Eric, Cédric

LAMPS

du sexe masculin à Bry-sur-Marne  
(Val de Marne)  
reconnu(e)<sup>(2)</sup> \_\_\_\_\_

par<sup>(3)</sup> \_\_\_\_\_  
Délivré conforme aux registres, le 22 novembre 2017

MENTIONS MARGINALES <sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil



S. Helson

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° \_\_\_\_\_

Décédé(e) le \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_

Délivré conforme aux registres, le \_\_\_\_\_

MENTIONS MARGINALES <sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe du ... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant concerné) ».  
(2) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances.  
(3) Préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».  
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.